selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Oxytetracycline Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD

Industrie Nord 1

6105 Schachen - Switzerland

Téléphone : +41 41 499 97 97

Adresse e-mail de la per-

sonne responsable de FDS

: EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 2 H223: Aérosol inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux. Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie H360D: Peut nuire au fœtus.

1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0 Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H223 Aérosol inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H360D Peut nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute

autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Butane Propane-2-ol Isobutane oxytétracycline

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 9.0 28.09.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Peut remplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregis- trement	Classification	Concentration (% w/w)
Butane	106-97-8 203-448-7 601-004-00-0	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280 STOT SE 3; H336	>= 20 - < 30
Propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 10 - < 20
Isobutane	75-28-5 200-857-2 601-004-00-0	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280 STOT SE 3; H336	>= 10 - < 20
Propane	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280 STOT SE 3; H336	>= 10 - < 20
oxytétracycline	79-57-2 201-212-8	Skin Sens. 1A; H317 Repr. 1A; H360D Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu	>= 2,5 - < 10

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

aquatique): 10
Facteur M (Toxicité
chronique pour le
milieu aquatique):
10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équi-

pement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

risque d'exposition existe (voir chapitre 8).

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beau-

coup d' eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutili-

ser.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beau-

coup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Troubles digestifs

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Peut nuire au fœtus.

Le gaz réduit la teneur en oxygène disponible à la respiration.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

priés

Moyens d'extinction inappro- : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

reuse pour la santé.

En cas de hausse de température, risque d'éclatement des

récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Produits de combustion dan- :

aereux

Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque. Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Éloigner toute source d'ignition.

Ventiler la zone.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confi-

nement ou par des barrières anti-huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Enlever avec un absorbant inerte.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvé-

risée.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide

d'un absorbant approprié.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences

locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE

L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

une ventilation locale par aspiration.

Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équippé d'une ventilation

par aspiration antidéflagrante.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Eviter le contact avec la peau et les vêtements.

Éviter de respirer les aérosols.

Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec les yeux.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étin-

celles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre

source d'ignition.

Mesures d'hygiène

Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Précautions pour le stockage : en commun

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Substances et mélanges autoréactifs

Peroxydes organiques

Oxydants

Matières solides inflammables

Liquides pyrophoriques

Matières solides pyrophoriques

Substances et mélanges auto-échauffants

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent

des gaz inflammables

Explosifs Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m3	CH SUVA

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 9.0 28.09.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

		VLE	3.200 ppm	CH SUVA
			7.600 mg/m3	
Propane-2-ol	67-63-0	VME	200 ppm	CH SUVA
1 10pane-2-01	07-03-0	VIVIL	500 mg/m3	CITOUVA
	1.6.	11 11 11		
		Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail,		
			de Sécurité pour la préventio	
			ionnelles, Si la VME a été res	spectée, il n'y a
	pas à craindre	e de lésions du foetu	S.	
		VLE	400 ppm	CH SUVA
			1.000 mg/m3	
	Information su	innlémentaire: Institu	·	santé au travail
		Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail,		
		Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents		
	du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
				01101014
Isobutane	75-28-5	VME	800 ppm	CH SUVA
			1.900 mg/m3	
		VLE	3.200 ppm	CH SUVA
			7.600 mg/m3	
Propane	74-98-6	VME	1.000 ppm	CH SUVA
			1.800 mg/m3	
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail			
	inionnation of	VLE	4.000 ppm	CH SUVA
		V L L	7.200 mg/m3	CITOUVA
	lafa was attaca as			
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail			
oxytétracycline	79-57-2	TWA	500 μg/m3 (OEB 2)	Interne
	Information supplémentaire: DSEN			
		limite d'essuyage	100 μg/100 cm ²	Interne

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	NoCAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantil- lonnage	Base
Propane-2-ol	67-63-0	Acétone: 25 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 25 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

	•	_		
Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Propane-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	888 mg/kg
		peau	systémiques	p.c./jour

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 9.0 28.09.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	89 mg/m3
Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	319 mg/kg p.c./jour
Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	26 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Propane-2-ol	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	140,9 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	2251 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	552 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	28 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	160 Aliments mg
		/ kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des mains

Remarques : Prenez note que le produit est inflammable, ce qui peut in-

fluer sur le choix de la protection des mains.

Protection de la peau et du

corps

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le

produit.

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utili-

ser une protection respiratoire.

L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 137

Filtre de type : Appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Aérosol contenant un gaz liquéfié

Couleur : bleu

Odeur : de solvant

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

: Donnée non disponible

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

: Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol inflammable.

Inflammabilité (liquides) : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

9,5 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

1,8 % (v)

Point d'éclair : -80 °C

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,92 g/cm³

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

rant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aérosol inflammable.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies

Inhalation

d'exposition probables

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Butane:

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat): 570000 ppm Durée d'exposition: 15 min

Atmosphère de test: gaz

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Propane-2-ol:

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat): > 25 mg/l Durée d'exposition: 6 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cuta- :

DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Isobutane:

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat): 570000 ppm Durée d'exposition: 15 min Atmosphère de test: gaz

Propane:

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat): > 800000 ppmDurée d'exposition: 15 min Atmosphère de test: gaz

oxytétracycline:

Toxicité aiguë par voie orale :

DL50 (Rat): 4.800 mg/kg

DL50 (Souris): 2.240 mg/kg

Remarques: Une preuve de phototoxicité a été observée

Toxicité aiguë par inhalation :

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cuta-

Toxicité aiguë (autres voies

Remarques: Donnée non disponible

DL50 (Rat): 4.840 mg/kg

d'administration)

Voie d'application: Intramusculaire

DL50 (Souris): 3.500 mg/kg Voie d'application: Sous-cutané

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Propane-2-ol:

Espèce Lapin

Résultat Pas d'irritation de la peau

oxytétracycline:

Remarques Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

Composants:

Propane-2-ol:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

oxytétracycline:

Remarques : Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Propane-2-ol:

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : négatif

oxytétracycline:

Type de Test : Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)

Résultat : Produit sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Butane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (gaz) Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

similaires

Propane-2-ol:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Isobutane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (gaz) Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Propane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (gaz) Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

673920-00022

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

oxytétracycline:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test

d'Ames)

Résultat: négatif

Type de Test: Lymphome de la souris

Activation du métabolisme: Activation du métabolisme

Résultat: positif

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Résultat: équivoque

Type de Test: Aberration chromosomique

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e) Résultat: équivoque

Type de Test: test in vivo

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Propane-2-ol:

Espèce Rat

Voie d'application : Inhalation (vapeur) Durée d'exposition : 104 semaines

Méthode OCDE ligne directrice 451

Résultat négatif

oxytétracycline:

Espèce Souris Voie d'application Oral(e)

Durée d'exposition 104 semaines

Résultat négatif

Espèce Rat Voie d'application Oral(e)

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version Date de révision: 9.0 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

Durée d'exposition : 103 semaines Résultat : équivoque

Organes cibles : Glande surrénale, Glande pituitaire

Remarques : Le mécanisme et le mode d'action peuvent ne pas être perti-

nents pour l'être humain.

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

Composants:

Butane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées

avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou déve-

loppement Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (gaz) Méthode: OCDE Ligne directrice 422

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou déve-

loppement Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (gaz) Méthode: OCDE Ligne directrice 422

Résultat: négatif

Propane-2-ol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Isobutane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées

avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou déve-

loppement Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (gaz) Méthode: OCDE Ligne directrice 422

Résultat: négatif

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou déve-

loppement Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (gaz) Méthode: OCDE Ligne directrice 422

Résultat: négatif

Propane:

Effets sur la fertilité

Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou déve-

loppement Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (gaz) Méthode: OCDE Ligne directrice 422

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou déve-

loppement Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (gaz) Méthode: OCDE Ligne directrice 422

Résultat: négatif

oxytétracycline:

Effets sur la fertilité

Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Fertilité: NOAEL: 18 Poids corporel mg / kg

Résultat: Aucune incidence sur la fécondité., Aucune incidence sur la capacité de reproduction., Aucun effet indési-

rable n'a été signalé

Incidences sur le développement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité embryo-fœtale.: LOAEL: 48 Poids corporel mg / kg Résultat: Perte de post-implantation., Malformations squelet-

tiques.

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 1.200 Poids corporel

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 1.500 Poids corporel mg /

Résultat: Aucune incidence tératogène. Remarques: Toxicité maternelle observée.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 1.325 Poids corporel

mg / kg

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 2.100 Poids corporel mg /

kg

Résultat: Aucune incidence tératogène. Remarques: Toxicité maternelle observée.

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Intramusculaire

Toxicité embryo-fœtale.: LOAEL: 41,5 Poids corporel mg / kg Résultat: Perte de post-implantation., Aucune anomalie fœ-

tale.

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Chien

Voie d'application: Intramusculaire

Toxicité embryo-fœtale.: LOAEL: 20,75 Poids corporel mg / kg Résultat: Divergences squelettiques et viscérales., Perte de

post-implantation.

Toxicité pour la reproduction :

Evaluation

Preuves évidentes d'effets nocifs sur le développement du foetus sur base d'études épidémiologiques sur l'homme.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

Butane:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Propane-2-ol:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Isobutane:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Propane:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

Toxicité à dose répétée

Composants:

Butane:

Espèce Rat

: >= 9000 ppm NOAEL Voie d'application : Inhalation (gaz)

Durée d'exposition : 6 Sem.

Méthode : OCDE ligne directrice 422

Propane-2-ol:

Espèce Rat NOAEL Voie d'application 12,5 mg/l

Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition 104 Sem.

Isobutane:

Espèce Rat

NOAEL >= 9000 ppm Voie d'application Durée d'exposition Inhalation (gaz)

: 6 Sem.

Méthode OCDE ligne directrice 422

Propane:

Espèce Rat NOAEL 7,214 mg/l Voie d'application : Inhalation (gaz)

Durée d'exposition 6 Sem.

Méthode OCDE ligne directrice 422

oxytétracycline:

Espèce Rat

LOAEL 198 mg/kg Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition 13 Sem. Organes cibles Os

Remarques Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce Souris LOAEL 7.990 mg/kg Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition 13 Sem. Organes cibles Os

Remarques Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce Chien NOAEL 125 mg/kg LOAEL 250 mg/kg Voie d'application Oral(e)

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version Date de révision: 9.0 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

Durée d'exposition 12 mois Organes cibles Testicule

Remarques Toxicité importante révélée lors des essais

Espèce Rat 40 mg/kg NOAEL 100 mg/kg LOAEL : Intrapéritonéal Voie d'application Durée d'exposition 14 jours Organes cibles Reins

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

oxytétracycline:

Ingestion Symptômes: Troubles digestifs, Décoloration des dents

Remarques: Peut causer des malformations congénitales.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Propane-2-ol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

: CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

> 1.050 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

oxytétracycline:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oryzias latipes (médaka)): 110 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 621 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 669 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Anabaena (algues bleues)): 0,032 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Anabaena (algues bleues)): 0,0031 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

10

Toxicité pour les microorga-

nismes

: CE50 : 17,9 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

NOEC: 0,2 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 10

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Butane:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Propane-2-ol:

Biodégradabilité : Résultat: dégradable rapidement

BOD/COD : BOD: 1,19 (DBO5)

COD: 2,23 BOD/COD: 53 %

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

Isobutane:

Biodégradabilité

Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Propane:

Biodégradabilité

Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Butane:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,89

octanol/eau

Propane-2-ol:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: 0,05

octanol/eau Isobutane:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: 2,8

octanol/eau

Propane:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,36

octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son appli-

cation.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz

propulseur)

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être

dangereux.

Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser

et causer des blessures et / ou la mort.

Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1950
ADR : UN 1950
RID : UN 1950
IMDG : UN 1950
IATA : UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : AÉROSOLS
ADR : AÉROSOLS
RID : AÉROSOLS
IMDG : AEROSOLS
(ovutetro volin

(oxytetracycline)

IATA : Aerosols, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

2.1

2.1

2.1

Classe

Risques subsidiaires

ADN : 2 **ADR** : 2

: 2 : 2

IMDG : 2.1 IATA : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Étiquettes : 2.1

ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Étiquettes : 2.1 Code de restriction en tun- : (D)

nels

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Numéro d'identification du : 23

danger

Étiquettes : 2.1

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 2.1 EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- : 203

ment (avion cargo)

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 203

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : c

ment

ADR

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

Dangereux pour l'environne-

ment

: oui

RID

Dangereux pour l'environne-

: oui

oui

ment

IMDG

Polluant marin

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des

risques liés aux produits chimiques Nor

(ORRChim, SR 814.81)

Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu- : Non applicable

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : 2.000 kg

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Le produit appartient au groupe chimique 1 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version Date de révision: 9.0 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non déterminé

DSL : non déterminé

IECSC : non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées

par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H220 : Gaz extrêmement inflammable.

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la

chaleur.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H360D : Peut nuire au fœtus.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Gas : Gaz inflammables
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Press. Gas : Gaz sous pression

Repr. : Toxicité pour la reproduction Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

CH BAT : Switzerland. Liste des VBT

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence euro-

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version 9.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 673920-00022

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

péenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Aerosol 2	H223, H229	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Repr. 1A	H360D	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Oxytetracycline Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 9.0 28.09.2024 Date de la première version publiée:

12.05.2016

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR